

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 septembre 2023

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 10 mars 2023

VU l'article L712-2 du Code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université d'Orléans

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 10 mars 2023.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 10 mars 2023.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	6
Total :	28

Décompte des votes :

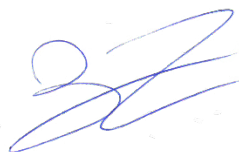
Abstentions :	-
Votants :	28
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 12/10/2023

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 10 mars 2023

ORDRE DU JOUR :

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative au compte financier 2022
2. Délibération sur l'affectation des reports à nouveau
3. Présentation du bilan de la mission « Science avec et pour la société »
4. Présentation du Bilan du repyramidage 2021 et 2022 ; bilan RIPEC Composante individuelle 2022
5. Délibération relative à la répartition par section CNU des possibilités de promotion interne au corps des professeurs (campagne 2023)

POLITIQUE VIE ETUDIANTE

6. Présentation des auto-évaluations des IUT
7. Délibération relative à la nouvelle offre de formations pour la période 2024-2028
8. Délibération relative à la détermination des capacités offertes sur la plateforme « Mon Master »
9. Délibération relative au DU passerelle FLE (Français Langue Etrangère) étudiant en exil

AFFAIRES GENERALES

10. Délibération portant modification du taux de prise en charge des indemnités d'hébergement

QUESTIONS DIVERSES

Administrateurs du Conseil d'administration :

NOM	Présents	Représentés par :
Etudiants		
AUTISSIER Nicolas	Excusé	
<i>RAYMOND Fleur</i>	<i>Présente</i>	
BENUSSI THIOUNE Mouhammad	Excusé	
<i>HAMADA Moïnaecha</i>	Excusée	
ESSOMBA ATANGA Cyril	Excusé	
<i>WAZNI Kiara</i>	Excusée	
LECLERC Sasha	Excusée	Mme RAYMOND
<i>GLOMBARD Jérémy</i>	Excusé	
OTTMANN Emma	Excusée	
<i>BRANCHY Rodrigue</i>	Présent	
PUENTE Pierre-Antoine	<i>Présent</i>	
<i>SIBERT Tristan</i>		
Professeurs et assimilés		
BELLANDO Raphaëlle	<i>Présente</i>	
BLOND Éric	<i>Présent</i>	
BRUAND Ary	<i>Présent</i>	
DESTANDAU Emilie	<i>Présente</i>	
FISCHER Karin	Excusée	M. CLOISEAU
NEDJAI Rachid	<i>Présent</i>	
THANY Steeve	Excusé	
TOUMI Hechmi	Absent	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CLOISEAU Gilles	<i>Présent</i>	
HENRY Laurent	<i>Présent</i>	
LEGOY Corinne	Excusée	M. HENRY
MATHIEU Nathalie	Excusée	M. NEDJAI
MAUCLAIR Stéphanie	Excusée	
PARET Karine	<i>Présente</i>	
PELLERIN Nadia	Excusée	
ROSTANT Julien	<i>Présent</i>	
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
AUDRY-LEGRAND Vanessa	Excusée	M. BRUAND
BION David	<i>Présent</i>	
BOCHE Alexis	<i>Présent</i>	
BOUCEFFA Richard	Excusé	
DAVID Pamela	<i>Présente</i>	
ROIGNOT Amélie	<i>Présente</i>	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne	Excusée	M. HAMON
GAIL France Aimée	Excusée	
GAUTROT-LAMOUREUX Pascale	<i>Présente</i>	
GRANDJEAN Sylvie	<i>Présente</i>	
HAMON Ludovic	<i>Présent</i>	
LABADIE Nadia	Excusés	M. MONTILLOT
MALBO Gérard (suppléant)		
MONTILLOT Florent	<i>Présent</i>	
REY Julien	Excusé	

Quorum (début de séance) :

Nombre de présents : 19

Nombre de procurations : 7

Le quorum est atteint.

Invités permanents (par ordre alphabétique) :

M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités
Mme QUILICHINI, Vice-Présidente du Conseil d'administration
Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil académique
M. ARTUSO, Directeur de cabinet
Mme CONSTANT, Chargée de mission Madeleine
M. EMILE, Directeur de l'IUT de l'Indre
Mme GILET, responsable du budget (Direction des Affaires Financières)
Mme GUETEMME, Chargée de mission Sciences Avec et Pour la Société
M. LIMET, Directeur de l'IUT d'Orléans
Mme LETORT, Vice-Présidente déléguée aux moyens
M. LHUISSIER, Commissaire aux comptes
Mme LORIOT, Directrice générale des Services Adjointe à la Formation et à la Vie Etudiante
Mme MOULAY, Directrice générale des Services adjointe
M. ORIEUX, Directeur de l'IUT de Chartres
M. RINGUEDE, Vice-Président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
M. TEILLAUD, Agent Comptable
M. VIEYRES, Directeur de l'IUT de Bourges

Secrétariat de séance assuré par :

Mme FEUILLATRE, Assistante de direction
Mme KRUMHORN, Assistante de direction

La séance démarre à 9h13. Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

➤ **Point d'informations générales :**

Organisation d'une séance exceptionnelle le 7 avril 2023 :

Le Président informe les administrateurs de l'organisation d'une séance exceptionnelle du Conseil d'Administration le vendredi 7 avril 2023 et espère une présence massive des administrateurs. Cette courte séance sera l'occasion de présenter le 1er cycle du diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM) qui sera soumis au Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche (CNESER) entre le 10 et le 12 avril 2023. A moins d'un contretemps ultime, l'Université d'Orléans devrait obtenir un avis positif en avril 2023 et pouvoir être accréditée en septembre 2023 pour l'intégralité du 1^{er} cycle de médecine. Cette décision impliquerait notamment de ne plus avoir à transiter par l'Université de Tours pour l'inscription des étudiant-e-s en médecine. Plus symboliquement, l'objectif d'accréditation qui était initialement fixée en 2025 serait satisfait dès 2023.

Le Président remercie tout particulièrement M. DUVERGER qui, de l'avis de tous les interlocuteurs, a effectué un travail d'une grande efficacité qui devrait permettre d'obtenir une accréditation dans un délai extrêmement bref. Le Président remercie également M. DIOT, Doyen de la Faculté de médecine de Tours, qui a personnellement et minutieusement validé toute la carte pédagogique, accompagné pour ce faire par M. MONDAIN, ancien Doyen de la faculté de médecine de l'Université de Montpellier. Le Président remercie également les praticiens hospitaliers du Centre Hospitalier d'Orléans pour leur fort investissement. Il rappelle, à ce titre, qu'ils dispenseront à eux seuls la moitié des enseignements pour démarrer la formation, l'autre moitié étant majoritairement assurée par les 7 Professeurs des Universités – Praticiens Hospitaliers (PU-PH) recrutés à partir de septembre 2023 ainsi que par des collègues de l'Université de Tours.

Le Président informe de la nomination de Pascal ROBLOT pour travailler à l'universitarisation de l'Hôpital d'Orléans. Sa nomination est officialisée par un arrêté conjoint du Ministère de la santé et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ancien Doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Poitiers, M. ROBLOT occupe actuellement la fonction de Vice-président du Conseil d'administration, partenariats et contrats de site de l'Université de Poitiers. M. ROBLOT va désormais partager son temps de travail pour prendre la suite du professeur MONDAIN dans son travail d'accompagnement. Le Président salue cette collaboration avec l'Université de Poitiers qui possède une grande tradition en médecine et propose une approche pédagogique différente et innovante. Le dossier avance ainsi très bien et dans d'excellentes conditions.

Mouvement au sein de l'équipe de gouvernance :

Le Président informe de la nomination de deux nouveaux chargés de mission au sein de l'équipe de gouvernance.

Karine CONSTANT a accepté de prendre la suite de M. EDDAZI sur le projet Madeleine.

Le Président propose à Mme CONSTANT de se présenter en quelques mots. Mme CONSTANT est maître de conférence en économie au Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO). Mme CONSTANT est arrivée dans l'établissement en septembre et était auparavant affectée à l'Université Paris-Est Créteil (UPEC). Sa mission s'articule principalement autour de la préparation du déménagement (premier équipement, attribution des locaux, suivi en matière de ressources humaines...). Mme CONSTANT pourra apporter un regard neuf sur le projet qui entre dans la phase de construction du bâtiment, l'installation des collègues et le déménagement avec tout ce que cela implique, notamment en termes de ressources humaines et des mouvements importants de personnels à prévoir. Elle travaillera étroitement avec la Responsable des Services Administratifs de l'UFR Droit-Economie-Gestion (DEG), la direction du patrimoine et la direction des ressources humaines (DRH).

Pablo ESCOT, Maître de conférence au GREMI, jusqu'à présent chargé de mission « Bachelor Universitaire de technologie » (BUT), a accepté de faire évoluer son périmètre d'activités et devient chargé de mission « Qualité et amélioration continue ». M. ESCOT a accepté de se consacrer au portage politique du projet d'administration ainsi que de l'ensemble des thématiques relatives à ce sujet. La transition entre les deux missions sera assurée par M. ESCOT et devrait se dérouler dans d'excellentes conditions.

Tutorat santé :

Le Président adresse ses remerciements appuyés à M. Marc FLEURET, Président du Conseil départemental de l'Indre pour l'octroi d'une subvention par le Conseil départemental de 4 000 € en faveur de l'association de tutorat en santé déployée à Orléans. Cette subvention, appuyée par l'engagement de la Fondation Orléans, permettra de compléter les fonds nécessaires au fonctionnement de l'association.

Commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) :

Le Président rappelle que la commission FSDIE souhaite trouver 3 étudiants volontaires issus du Conseil d'Administration.

M. BOCHE souhaite apporter une précision. La délibération du Conseil d'Administration indique, en effet, que les représentants du FSDIE sont désignés en fonction des listes et des résultats obtenus. Les étudiant-e-s sont en train de se faire connaître auprès du service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante de la direction de la vie étudiante, à la fois dans le cadre du FSDIE et de la Commission Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Commission des moyens :

Le Président rappelle avoir lancé un appel à un étudiant par liste issu du Conseil d'Administration, volontaire pour intégrer la commission des moyens et demande à chaque liste de remonter le nom de leur représentant.

Appel à participation aux groupes de travail sur le projet d'établissement :

Le Président rappelle également le lancement d'un appel à un étudiant par liste issu du Conseil d'Administration, volontaire pour intégrer chacun des groupes (formation, recherche, pilotage, vie étudiante, santé et patrimoine). Seul un étudiant s'est, à ce jour, proposé pour intégrer l'ensemble des groupes (M. BRANCHY). Le Président reprend les intitulés de chaque groupe de travail et invite les étudiants à ne pas hésiter à se faire connaître auprès des porteurs de groupe.

Inauguration CeSimO (Centre de Simulation Orléans) :

Le Président informe avoir eu l'honneur de participer à l'inauguration du CeSimO le jeudi 9 mars 2023. Le centre de simulation est initialement prévu et dimensionné pour la formation professionnelle auprès des personnels. Il a été convenu avec l'Hôpital que ce centre servira dès la rentrée de septembre 2023 dans le cadre de la préparation des stages infirmiers des étudiants de 2^{ème} année de médecine.

Un centre de simulation plus académique se développera simultanément. Il conviendra d'articuler les deux centres de manière à ce que les investissements de l'Hôpital et de l'Université permettent de disposer d'un outil très grand (dimensionné à environ 250 étudiants).

M. MONTILLOT souhaite rebondir sur ces bonnes nouvelles et notamment sur le projet Madeleine suite à la réunion qui s'est tenue le 8 mars en présence de M. ALLORANT, Directeur de l'UFR DEG et de M. SERISIER, Directeur du Service Commun de Documentation (SCD) sur le futur Learning Center. Cette réunion fut l'occasion de présenter le projet définitif qui avait été modifié à la suite de certaines demandes de l'Université. La présentation du maître d'œuvre et du cabinet d'architectes s'est très bien déroulée et va permettre de bénéficier de possibilités d'évolutions sur des questions de modularités pour le Learning Center. La possible extension voire le rétrécissement des linéaires de documentation au grès des évolutions pédagogiques et de l'utilisation effective par les étudiant-e-s, lycéen-ne-s et chercheur-se-s dans l'avenir constituent des évolutions qui ont été très appréciées par les Directeurs de l'UFR DEG et du SCD.

Sur la faculté de médecine et le Centre Hospitalier d'Orléans, M. MONTILLOT signale avoir rencontré, avec M. GROUARD, Président de la Métropole d'Orléans, la Conseillère santé du Président de la République et le Conseiller santé de la Première Ministre. Les évolutions et perspectives d'accélération sur le dossier Centre Hospitalier Universitaire (CHU) sont en bonne voie.

Le rôle de M. ROBLOT a également été souligné dans la mesure où il permettra une accélération du dispositif. La présentation de CeSimO a été remarquable et représente une chance à la fois pour l'Université et le CHU.

Motion du collectif 384 :

Le Président signale la demande d'un administrateur de faire voter une motion du collectif 384 (qui concerne les enseignants du second degré détachés dans l'enseignement supérieur) lors du Conseil d'Administration. Le Président propose que cette motion soit distribuée en début de séance afin que les administrateurs puissent en prendre connaissance en amont des questions diverses.

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative au compte financier 2022 :

Répondant à l'interrogation du Président, les représentants des étudiants signalent ne pas encore avoir suivi la formation relative au budget proposée aux nouveaux élus.

Le Président propose de rappeler les différents votes budgétaires qui rythment l'année universitaire. Le vote du budget initial de l'année N+1 s'est déroulé en décembre 2021. Un ou deux budgets rectificatifs peuvent être présentés en cours d'année afin de prendre en compte les ajustements nécessaires. Le compte financier voté en mars 2023 constate ce qu'il s'est effectivement réalisé en 2022, en comparaison avec ce qui était prévu.

Le Président excuse Mme RAMBERT, Directrice des Affaires Financières (DAF) pour son absence et remercie Mme GILET, responsable du budget pour sa présence ce jour.

Le Président propose à Mme LETORT, Vice-Présidente déléguée aux moyens de présenter le compte financier 2022 qui retrace la vision de l'ordonnateur sur le compte financier.

[La présentation est jointe en annexe.](#)

Mme LETORT remercie les services de la DAF, la responsable du budget, l'agence comptable et plus particulièrement Mme DELALEUF, fondée de pouvoir, ainsi que la direction des ressources humaines et plus particulièrement Mme MACCARIO, Directrice des Ressources Humaines et Mme MALON-COUSSEAU, Directrice des Ressources Humaines adjointe.

Le Président précise que les données relatives à la masse salariale illustrent les effets des postes non pourvus en 2022.

Le Président remercie ensuite Mme LETORT pour cette présentation et invite les administrateurs-rices à revenir sur le graphique qui offre une comparaison des soldes budgétaires prévisionnels et réalisés. Le Président précise qu'il s'agit d'un phénomène qui se retrouve dans beaucoup d'établissements universitaires. Le Président suppose que cette tendance est le résultat d'un effet Covid avec des reprogrammations récurrentes (de colloques par exemple) sachant que de nombreux investissements avaient de plus déjà été reprogrammés (Halle des Sports, SCD, archives...).

Le Président évoque ensuite un second effet, évoqué avec M. BOCHE, de masse salariale négative liée au non recrutements. Ce constat correspond, selon le Président, à une « vraie-fausse » et en plus « mauvaise économie ». Les collègues ne sont pas présents et cette absence provoque un effet « boule de neige » qui interroge sur la procédure de construction budgétaire et sur la capacité de l'établissement à faire, couplée avec une tendance à surestimer les besoins.

Le Président évoque, de la même manière, l'exemple des marchés publics avec de nombreux mois de travail avant d'aboutir à la signature. Ces délais engendrent des glissements d'une année sur l'autre qui accentuent ce décalage. Le Président considère cette situation paradoxale dans la mesure où tous les indicateurs sont au vert mais que le message n'est pas bon.

Le Président invite ensuite M. TEILLAUD à présenter les comptes annuels 2022.

[La présentation est jointe en annexe.](#)

Le Président invite M. LHUISSIER, commissaire aux comptes à présenter leur rapport.

[La présentation est jointe en annexe.](#)

Suite à ces présentations, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

Un débat s'installe autour du taux d'exécution du budget et des projections de compensation de l'Etat pour 2023.

M. NEDJAI interroge sur les retombées de ces résultats positifs sur les personnels et notamment les personnels administratifs.

Le Président considère ces propos comme « cocasses » dans la mesure où, *a contrario*, un déficit n'implique pas un don des personnels pour soutenir l'établissement. Il appelle ensuite à ne pas mélanger les données et à éviter ce type de « raccourcis ». Le Président rappelle, à ce titre, que le budget est réparti en trois masses : investissement, fonctionnement et masse salariale. Une bonne partie de ces résultats correspond à des postes non pourvus et les transformer en primes reviendrait à renoncer à ces recrutements. L'objectif reste de pourvoir les postes et de voir comment faire pour être attractif. Un travail énorme a été réalisé sur le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est en cours. Un travail sur les grilles de rémunérations des personnels contractuels devra également être engagé. Sur le RIFSEEP, suite à plusieurs tentatives de réunions avortées, une méthode a finalement pu être définie. Une première proposition a ainsi été faite par la gouvernance à l'occasion d'une réunion le lundi 6 mars 2023 et les discussions se poursuivent, tenant compte de plusieurs éléments intéressants proposés par l'une des organisations syndicales. Les échanges continuent et il est important d'éviter un blocage dès le démarrage des négociations. Le Président rappelle également que la situation présentée est celle d'un établissement qui a des projets à mettre en œuvre, projets qui pour certains n'ont pas pu être mis en œuvre pour des raisons qui restent à analyser. Il précise que le solde budgétaire est la différence entre les entrées et les sorties comme le disait très justement l'Agent Comptable lors de sa présentation. L'Université d'Orléans est dans une situation vécue par une grande majorité des établissements d'enseignement supérieur, ce qui a d'ailleurs conduit Bercy à conclure que les universités disposaient de trop de trésorerie (avec un montant estimé à 4 Milliards d'Euros). Il faut cependant éviter de croire à une situation d'abondance. L'Université d'Orléans doit conserver une partie de ses fonds en investissement pour répondre aux objectifs qu'elle s'est fixée, notamment concernant le projet Madeleine (premier équipement estimé à 2 Millions d'Euros) et les projets immobiliers (état des bâtiments, transition énergétique). Le Président invite donc à faire la différence entre les moyens en terme de capacité d'investissement et les moyens propres liés à la masse salariale.

Mme BELLANDO revient sur les difficultés de recrutement mises en évidence au travers de ce compte financier. Le problème est en train d'être examiné, ce qui est rassurant, mais l'Université n'a, au final, pas réussi à aller au bout ni de ses investissements ni de ses campagnes d'emplois.

Le Président invite à une grande prudence car la proposition qui a été faite répond à une vraie problématique : l'indemnitaire des personnels de catégorie A sont très en dessous de ce qui se pratiquent dans les universités. Même si on focalise énormément sur les questions de rémunération, le Président précise être allé à la rencontre de ces personnels qui lui ont certifié que d'autres causes devaient également être prises en compte.

Mme BELLANDO souligne le nombre important de burn out constatés chez les personnels de catégories B et C. Elle considère que de nombreux effets ne relèvent pas de l'université et suggère d'élaborer une analyse basée sur les corrections attendues de l'Etat.

Le Président regrette le temps considérable perdu pour essayer de trouver une méthode, cumulé avec un manque de discussions autour d'une simple proposition et qui a conduit non pas à des échanges constructifs mais à l'annonce d'une manifestation ce midi.

M. BOCHE regrette l'absence du Président lors des échanges.

Le Président répond ne pas pouvoir être présent pour l'ensemble des réunions et accorder sa confiance aux équipes qui pilotent ce périmètre.

Concernant le projet Madeleine, M. ROSTANT souhaite savoir si un montant a été provisionné au niveau du fonctionnement et de l'investissement. Il précise, en effet, que l'IUT de Bourges voit apparaître des dotations de fonctionnement et d'investissement moindres d'année en année.

Ce constat interroge au regard des chiffres présentés au compte financier. Les budgets des départements ont été limités alors que des dépenses auraient pu être faites au regard de l'excédent important affiché.

Le Président considère cette question intéressante pour la logique qu'elle soulève : faut-il attribuer des moyens en fonction des projets et des besoins ou l'inverse ? Ceci met très clairement en évidence la question de la méthodologie de la construction budgétaire. La commission des moyens s'est emparée de cette question et les discussions se poursuivent lors des Contrats Internes d'Objectifs et de Moyens (CIOM) organisés avec chacune des composantes. Une réflexion similaire devra être engagée avec les services.

M. BRANCHY questionne sur les raisons qui justifient le passage d'un déficit de trésorerie de 6 à un solde de 11 Millions d'Euros. Il souhaiterait également comprendre les raisons pour lesquelles les postes vacants ne sont pas pourvus alors que des besoins réels existent. M. BRANCHY prend l'exemple de la fermeture du bureau des relations internationales de l'UFR DEG, alors que de nombreux étudiants souhaitent bénéficier d'une mobilité Erasmus. Il évoque également le constat de classe de travaux dirigés avec 40 étudiants. Cette situation pose la question de l'accompagnement et de la qualité des formations alors que le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter. Selon M. BRANCHY, le gouvernement se désengage de sa responsabilité qui est de permettre à chacun d'étudier dans les meilleures conditions grâce à des formations et une recherche de qualité, sous couvert de renforcer l'autonomie des universités. Ce constat pose finalement la question de la recherche et des formations que l'Université souhaite réellement développer. M. BRANCHY interroge sur les solutions qui seront mises en œuvre pour que les budgets prévisionnels, même déficitaires, puissent répondre aux besoins de l'université.

Le Président rappelle l'existence d'un décalage entre le budget initial, qui prévoyait un déficit, et le compte financier, qui constate un solde budgétaire positif. En regardant le fonctionnement, on constate à la fois une différence entre ce qui avait été prévu et les montants effectivement dépensés et une augmentation du nombre de recettes effectivement réalisées : ce décalage doit être corrigé.

Le Président précise que les difficultés de recrutement sont les mêmes pour toutes les universités et propose de retenir deux facteurs qui expliquent les difficultés de recrutement pour l'Université d'Orléans. D'une part, le taux de chômage de la Région-Centre Val de Loire est faible et se situe sous la barre des 7 % (ceci au regard des 4% liés à la rotation des emplois). Le Président rappelle, d'autre part, que la ville d'Orléans, en tant que capitale régionale, concentre une grande majorité des sièges des administrations et des collectivités territoriales. Les personnels bénéficient par conséquent d'un grand choix de carrière ainsi que de possibilités d'évolutions variées. Le Président insiste également sur les autres critères de motivations des collègues qui s'articulent davantage autour des conditions de travail que de la seule rémunération. Inversement, certains collèges parisiens ont fait le choix de s'installer sur Orléans malgré un régime indemnitaire plus faible parce qu'ils trouvaient, par exemple, une certaine qualité de vie. Le Président indique qu'il ne peut pas laisser dire que l'Etat ne fait rien. Même si ces mesures ne sont certainement pas suffisantes, le Président rappelle que l'Etat a injecté 1,1 Million d'Euros dans la masse salariale des Enseignants-Chercheurs au travers du nouveau Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants-Chercheurs (RIPEC) et que la rémunération des Maîtres de Conférences a, par ailleurs, été relevée à deux fois le SMIC.

Sur la problématique évoquée au sein de l'UFR DEG, le Président tient à signaler une situation particulière avec une rotation de personnels extrêmement forte. Le Président rappelle également que les effectifs des UFR DEG et LLSH ne sont pas à la hausse, ce sont les effectifs de l'Université qui sont à la hausse (sauf cette année où une diminution de 1600 étudiants a été constatée). La hausse des effectifs a été constatée sur les 5 dernières années avant de diminuer cette année et une interrogation sur une compensation éventuelle avec l'arrivée de la Faculté de médecine à Orléans. Le Président insiste sur l'aide de l'Etat qui a accordé des postes et accompagne sur le développement de la médecine à Orléans.

Sur la question des personnels BIATSS et de l'attractivité sur les postes administratifs, le Président insiste sur l'enjeu que représentent à la fois les discussions sur le RIFSEEP, régime non pas lié au grade mais aux fonctions et aux responsabilités et la question du dispositif ponctuel d'accompagnement social.

Le plein emploi est une bonne nouvelle mais il complexifie le recrutement des personnels administratifs et des Enseignants-Chercheurs qui relève davantage d'une vocation que d'un choix financier.

M. BRANCHY précise ne pas avoir indiqué qu'aucune proposition d'amélioration n'avait été faite mais qu'on ne répond pas aux besoins des UFR en termes d'accompagnement et de réussite. Un débat s'installe autour de la taille des groupes de travaux dirigés et des comparaisons entre universités, notamment l'Université Savoie – Mont Blanc à Chambéry.

M. MONTILLOT souhaite informer les administrateurs-rices de plusieurs éléments concernant la partie démographique. Les universités, et principalement celle d'Orléans, ont vécu la réalité du fameux baby-boom des années 2000 avec une arrivée massive à partir des années 2017 à 2020. La ville d'Orléans a également vécu un autre baby-boom avec une très forte hausse des naissances entre 2013 et 2019 qui a conduit à l'ouverture de 4 écoles supplémentaires (et non pas uniquement des classes). L'impact de cette croissance se fera sentir au sein de l'Université d'Orléans à partir de 2028. Cette augmentation est notamment liée à la très forte hausse démographique sur notre territoire. La baisse actuellement ressentie va probablement être compensée par l'arrivée de la faculté de médecine avec une nouvelle hausse qui devrait se faire sentir à partir des années 2024 à 2026.

Le Président signale que ces projections démographiques impliquent un grand débat à ouvrir avec les tutelles. Il rappelle que le Ministère a souvent considéré dans ses dialogues l'Université d'Orléans comme peu attractive. Il a fallu lutter longtemps pour que la très forte hausse du nombre d'étudiants soit reconnue par le Ministère.

M. BOCHE souhaite revenir sur le solde budgétaire estimé à 11,5 Millions d'Euros alors que 6 Millions d'Euros de déficit étaient attendus au budget rectificatif numéro 2 (BR2). Comme il a été rappelé à plusieurs reprises, ce montant correspond à un écart de 17,5 Millions d'Euros entre le prévisionnel et le réalisé. Les administrateurs-rices sont ainsi appelés à voter pour la 3^{ème} année consécutive pour un solde négatif au budget initial : on se retrouve au final avec un résultat positif et une augmentation des écarts sur les 3 années. Ce constat pose la question de la fiabilité des prévisions, du suivi budgétaire avec une sous-consommation des crédits qui atteint presque 20 Millions d'Euros sur un budget total de 190 Millions d'Euros et ce malgré des crédits largement resserrés pour les composantes.

La Fédération Syndicale Unitaire (FSU) avait mis en avant, lors de plusieurs présentations de comptes financiers, cette question spécifique de la sous-dotation de l'établissement sur ce type de fonctions et sa comparaison à d'autres établissements. On se rend finalement compte de la non prise en considération du maintien et de l'acquisition de compétences tant au niveau des services centraux que des composantes.

M. BOCHE souhaite ensuite revenir sur la problématique du manque d'attractivité des personnels BIATOSS. Il insiste à ce titre sur la dénomination BIATOSS et non BIATSS qui permet de prendre en considération les métiers des ouvriers, malgré le fait que leurs missions aient été majoritairement externalisées et privatisées. Pour M. BOCHE, le problème n'est pas tant celui du manque d'attractivité que de celui du défi de retenir les collègues qui veulent partir et sont de plus en plus nombreux à vouloir partir. M. BOCHE prend l'exemple du départ annoncé de la directrice de la Direction des Etudes et de la Formation Initiale (DEFI) depuis désormais plus d'un an et de celui annoncé du Directeur de Direction de la vie étudiante (le troisième en 5 ans). Ce phénomène se retrouve autant chez les cadres que chez les titulaires et contractuels de catégories B et C. Il prend ensuite l'exemple de la Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DOIP), de la passerelle handicap... Les chiffres bruts sont terribles : les catégories A de l'AENES sont passés de 40 à moins de 25 aujourd'hui. Les compétences partent vers des endroits, qui proposent certes une rémunération plus attractive, mais qui ont également beaucoup moins de mal à recruter (le Rectorat, par exemple).

La question du RIFSEEP est essentielle mais la question des primes des contractuels, pour lesquelles aucune proposition n'a à ce jour été faite doit également être ouverte. Concernant le RIFSEEP, des propositions ont été faites, sur lesquelles les syndicats ont fait des contrepropositions pour lesquelles aucune réponse n'a été formulée. La proposition de la gouvernance est celle de l'augmentation de 57% pour les catégories A. Les associations syndicales ont proposé d'étendre cette augmentation de 57% à la totalité de la grille (catégories A, B et C titulaires et contractuels). M. BOCHE admet également que la rémunération n'est pas la seule raison. Il évoque l'augmentation depuis 2 ans des mesures vexatoires à l'égard des personnels.

Ces mesures sont illustrées par la mise en œuvre de la pause de 20 minutes à récupérer qui augmente le temps de travail hebdomadaire des agents (sans compensation) et qui n'était d'ailleurs pas prévue dans la réglementation. L'application stricte et incompréhensible de la règle des 31 jours maximum de congés consécutifs par an, auparavant gérée par les chefs de services, est désormais transformée en injonction qui ne tient aucunement compte des réalités de fonctionnement.

M. BOCHE prend un nouvel exemple avec le refus d'adosser les jours de Réductions du Temps de Travail (RTT) aux 31 jours de congés annuels, alors que la réglementation le permet.

L'ensemble de ces mesures donne l'impression que les personnels BIATOSS sont considérés de manière secondaire dans l'établissement et participe au départ des collègues et au manque d'attractivité sur les postes.

Ainsi, même si les 11 Millions d'Euros ne peuvent pas être reversés en faveur des personnels, ces fonds pourraient participer à la revalorisation des personnels enseignants et des BIATOSS. M. BOCHE alarme en disant que, s'il n'y a pas de choc psychologique sur les BIATOSS, non seulement les postes vacants ne seront pas pourvus mais d'autres postes supplémentaires seront laissés vacants.

M. BOCHE interroge ainsi sur la question suivante : est-ce qu'on accepte de laisser les collègues « filer » ou essaye-t-on d'envoyer un fort signal positif aux BIATOSS et à l'ensemble de l'établissement ? L'ensemble de ces éléments justifie le rassemblement prévu ce midi.

En terme de choc, le Président revient sur la proposition « audacieuse » d'augmenter de 57 % la prime mensuelle pour les catégories A, soit des catégories de personnels avec des départs importants. Le Président insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une décision simple à proposer et à porter. Il admet être conscient que cela peut être choquant mais que la réalité de l'écart avec les autres administrations est d'autant plus choquante. Remercier les personnels ne suffit pas à les faire rester. Le Président entend également qu'il faut s'interroger sur l'ensemble des personnels et l'ensemble des fonctions et tient à souligner la situation d'iniquité qui serait de leur demander de rester et de s'investir face à ce déséquilibre avec les autres administrations.

Sur le temps de travail, le Président propose de patienter jusqu'à la parution du rapport de la Cour des Comptes en mai - juin 2023 qui pointe la question du temps de travail. Ce rapport permettra de démarrer les discussions au regard de données objectivées. Le Président rappelle qu'un premier rapport national invite de façon amicale et ferme à traiter de ce sujet au sein des établissements.

En dernier point, le Président ne peut pas s'empêcher de préciser qu'un dialogue social efficace suppose une présence de l'ensemble des organisations syndicales. Il souligne sa présence ou représentation par un membre de son équipe de gouvernance récurrente et indispensable pour respecter l'agenda.

Répondant à l'interrogation de M. ROSTANT, le Président confirme qu'une partie de la proposition énonce une augmentation de 57% des primes des seuls personnels de catégorie A et que c'est justement ce chiffre qui cristallise.

M. ROSTANT considère le risque de créer des réactions hostiles auprès des personnels de catégories B et C.

Le Président défend le fait qu'il paraît rationnel de proposer un rééquilibrage des rémunérations pour les personnels de catégorie A pour répondre au manque d'attractivité : soit cette marge ne paraît pas raisonnable, et on ne la fait pas et on accepte les conséquences, soit on considère qu'il est primordial de garder ces collègues au sein de l'établissement : la proposition qui est faite va dans le sens du deuxième axe.

M. ROSTANT juge complexe de défendre ce positionnement face à des collègues de catégories différentes qui travaillent quotidiennement ensemble.

Le Président précise que la différence de rémunération entre un professeur des universités en fin de carrière et un jeune maître de conférence est relativement importante, cela ne les empêche cependant pas d'être constructifs et de travailler ensemble.

M. ROSTANT considère qu'il s'agit ici du contrat de départ. Il souligne également le manque d'attractivité à l'égard des personnels contractuels.

Le Président rappelle que la première étape consiste à travailler sur le régime indemnitaire des titulaires, et qu'il conviendra de discuter en conseil d'administration sur les grilles de rémunération ainsi que sur le système de primes des contractuels dans une seconde étape. Le Président invite à être rationnel et met en avant de bons comptes financiers.

M. BRUAND revient sur l'interrogation qu'avait soulevée M. BOCHE au titre de la FSU lors des dernières élections et souhaite préciser sa sensibilité sur cette question. L'établissement connaît des difficultés sur les personnels de catégorie A.

Ces difficultés ne sont pas récentes et elles ne font d'ailleurs que croître. Elles apparaissent comme très visibles sur l'établissement. Il faut effectivement rester très attentifs à la mobilité des personnels titulaires et contractuels de catégories B et C, moins visibles mais qui participent à ce qui est affiché. L'écart constaté entre le dernier budget rectificatif et le compte financier révèle un gros souci d'exécution budgétaire. Leurs causes sont multifactorielles et les constats présentés ce jour révèlent un système qui n'est pas satisfaisant et met en difficulté l'établissement dans ses négociations avec les tutelles. M. BRUAND précise avoir conscience de la distinction à faire entre la consommation de la subvention de l'Etat et la consommation de ce qui relève des contrats gérés par la Direction de la Recherche et des Partenariats (DRP) et le secteur des investissements d'avenir. M. BRUAND précise ne pas comprendre le système rigide mis en place alors qu'il n'y a rien qui empêche techniquement les demandes des collègues d'être satisfaites.

M. BRUAND souligne les difficultés pour les catégories A, B et C et aspire à un système différent et attire l'attention de la présidence sur la référence objective d'autres établissements : il ne convient pas de faire aussi mal que ce qui est fait ailleurs. M. BRUAND invite à être attentif aux conséquences financières de ce qu'on pourrait faire sur les régimes indemnitaires de toutes les catégories, pour les titulaires puis les contractuels. La première des reconnaissances de l'employeur reste la rémunération. Il conviendra par conséquent de se pencher sur les conditions de travail une fois les besoins primaires satisfaits.

M. BRUAND précise que ces échanges touchent l'ensemble des personnels et notamment les maîtres de conférences, les post-doctorats...

Le Président considère les discussions sur la partie indemnitaire précoces malgré les éléments intéressants échangés ce jour.

Le Président précise une modification à porter sur le projet de délibération, suite à une demande du Rectorat et propose à M. l'Agent Comptable, M. TEILLAUD, de préciser l'objet de cette modification.

M. TEILLAUD précise que cette modification concerne l'article 3 sur l'affectation du résultat et du report à nouveau. Il s'agit d'une modification très technique pour ne pas reprendre la ventilation des résultats par structure qui apparaissait jusqu'alors. Le résultat est donc affecté à hauteur de 267 694,11 € en report à nouveau et de 5 588 152,95 € en réserves.

Répondant à l'intervention de M. NEDJAI, le Président précise que le commissaire aux comptes intervient pour vérifier la sincérité et la conformité des données financières avec les normes en vigueur. Même si une erreur est toujours possible, le Président considère qu'il faut accorder sa confiance entière au travail des experts.

Le Président soumet le compte financier 2022 au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	7
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le compte financier 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Délibération sur l'affectation des reports à nouveau

Le Président présente le projet d'affectation des reports à nouveau.

En l'absence de remarque, le Président soumet l'affectation des reports à nouveau au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	7
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'affectation des reports à nouveau est adoptée à l'unanimité.

3. Présentation du bilan de la mission « Science avec et pour la société »

Le Président rappelle que Mme GUETEMME a pris la suite de la mission assurée jusqu'alors par Mme PELLERIN suite à sa nomination en tant que Présidente de Centre Sciences. Le Président invite Mme GUETEMME à présenter le bilan de sa mission « science avec et pour la société ».

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

Il est considéré comme extrêmement positif le fait que l'Université prenne la mesure des questions écologique et de développement durable dans la mesure où les générations actuelles sont appelées à relever les défis de demain. Le milieu de la recherche doit fournir les outils pour penser le monde de demain autrement.

La question des formations destinées aux personnels est évoquée ainsi que l'ouverture de cette possibilité aux étudiants. Le Ministère en charge de l'enseignement supérieur avait ouvert la possibilité de créer des Unités d'Enseignements dédiées dans les formations. Le rôle des associations étudiantes, très engagées et présentes sur le campus, doit également être affirmé.

Concernant les relations de l'université avec le développement durable, Mme GUETEMME précise que les sciences avec et pour la société se glissent partout. Elle évoque, par exemple, le fait d'avoir envisagé une résidence d'artiste sur la botanique et l'idée que cette résidence soit intégrée dans le cahier des charges comme une action de formation et de discussion sur la biodiversité sur le campus.

Mme GUETEMME prend par ailleurs note que la participation des enseignants-chercheurs à la fête de la science ne soit pas encore intégrée dans la culture. Elle étudiera la manière d'intégrer les éléments discutés ce jour dans les maquettes.

Mme ROIGNOT précise que cette obligation est inscrite dans le plan climat qui a été envoyé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et qui impose l'intégration de modules dans l'intégralité des cycles de licence dès 2023-2024. Le plan climat prévoit d'ailleurs une partie sciences et une partie recherche dans ces thématiques.

4. Présentation du Bilan du repyramidage 2021 et 2022 ; bilan RIPEC Composante individuelle 2022

Ce point n'a pas fait l'objet d'une discussion en raison d'un problème technique (coupure électrique sur le secteur).

5. Délibération relative à la répartition par section CNU des possibilités de promotion interne au corps des professeurs (campagne 2023)

Le Président propose à Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique de présenter le projet de répartition par section CNU des possibilités de promotion interne au corps des professeurs (campagne 2023).

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

Le Président signale une perturbation sonore et précise qu'il n'est pas improbable que la coupure de courant conduise à une évacuation des locaux et à écourter la séance en cours.

Le Président remercie la Présidente du Conseil Académique pour l'excellence de son travail. Il tient également à souligner les réunions très récurrentes du Conseil Académique sur le sujet et l'étude de l'ensemble des dossiers en un temps record. Le Président invite à retenir la masse colossale de travail réalisée par la Présidente et les membres du Conseil Académique pour la mise en place de la réforme.

Reprenant l'exemple de valorisation de compétences évoqué par M. HENRY, Mme QUILICHINI rappelle que le repyramidage permet aux collègues de retrouver des perspectives et cela réamorce les inscriptions pour passer l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR).

La Présidente du Conseil Académique rappelle que l'obtention de l'HDR reste une condition essentielle de promotion. Le Conseil Académique analyse l'équilibre des investissements en recherche, en formation, et l'implication des candidats pour la vie collective au regard de leur date d'arrivée dans l'établissement.

M. NEDJAI souhaite savoir les raisons du choix de la section CNU 18 et non de la section 24 dans le groupe V.

La Présidente du Conseil Académique précise qu'il n'a été possible de flécher qu'un poste sur deux sections d'un même groupe CNU uniquement et que le vivier de la section 24 était inexistant.

La Présidente du Conseil Académique rappelle la position unanime des collègues du Conseil Académique sur ce sujet qui se sont exprimés à 31 voix pour (moins une abstention).

Le Président soumet la répartition par section CNU des possibilités de promotion interne au corps des professeurs (campagne 2023) au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	5
Total :	19

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	19
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la répartition par section CNU des possibilités de promotion interne au corps des professeurs (campagne 2023) est adoptée à l'unanimité.

POLITIQUE VIE ETUDIANTE

6. Présentation des auto-évaluations des IUT

Ce point n'a pas fait l'objet d'une discussion en raison d'une coupure de courant qui impose une évacuation du bâtiment dans l'heure qui suit la coupure. Le Président propose de modifier l'ordre du jour et d'avancer le traitement des points soumis au vote des administrateurs-rices.

7. Délibération relative à la nouvelle offre de formations pour la période 2024-2028

Le Président propose à M. RINGUEDE, Vice-Président CFVU, de présenter le projet relatif à la nouvelle offre de formation pour la période 2024 à 2028.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

En l'absence de remarque, le Président soumet la nouvelle offre de formation pour la période 2024 à 2028 au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	5
Total :	19

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	19
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la nouvelle offre de formation pour la période 2024 à 2028 est adoptée à l'unanimité.

8. Délibération relative à la détermination des capacités offertes sur la plateforme « Mon Master »

Le Président propose à M. RINGUEDE, Vice-Président CFVU, de présenter le projet de capacités offertes sur la plateforme « Mon Master ».

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

Répondant à l'interrogation de M. NEDJAI sur le dépassement des capacités offertes, M. RINGUEDE signale qu'il serait aberrant d'imaginer que le Ministère reproche un dépassement des capacités d'accueil.

Répondant à l'interrogation de M. BRANCHY, M. RINGUEDE précise que les capacités offertes sont déterminées par les responsables de formations.

Le Président soumet les projets de capacités offertes sur la plateforme « Mon Master » au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	5
Total :	19

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	19
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les capacités offertes sur la plateforme « Mon Master » sont adoptées à l'unanimité.

9. Délibération relative au DU passerelle FLE (Français Langue Etrangère) étudiant en exil

Ce point est reporté à une séance ultérieure et n'a pas fait l'objet d'une discussion en raison d'un problème technique.

AFFAIRES GENERALES

10. Délibération portant modification du taux de prise en charge des indemnités d'hébergement

Le Président présente la modification du taux de prise en charge des indemnités d'hébergement.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

En l'absence de remarques, le Président soumet la modification du taux de prise en charge des indemnités d'hébergement au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	5
Total :	19

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	19
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la modification du taux de prise en charge des indemnités d'hébergement est adoptée à l'unanimité.

Le courant n'étant pas rétabli, la séance est levée à 12h20, sans avoir épuisé l'ordre du jour.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND